UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE DU MOTOCYCLE ET DU CYCLE

DIRECTION ET BUREAUX 157-159 rue Lecourbe 75015 PARIS

CCP. 3022-08 T PARIS Tél. (1) 48.42.53.90

LABORATOIRE Autodrome de Linas-Montlhéry LINAS - 91310 MONTLHERY Télécopieur :(1) 69.01.78.45 Télex : UTAC 602 775 F Tél. (1) 69.01.10.47

HS/SP

PROCES-VERBAL D'ESSAI Nº 89.15.31.311/1039

DEMANDEUR :

EUROPEENNE DE DIFFUSION MODERNE 13 Route de la Salle - ZAC des Romains

CRAN GEVRIER - 74000 ANNECY

OBJET DES ESSAIS : Essais d'un dispositif silencieux d'échappement de remplacement suivant l'Arrêté Ministériel du 13 Avril 1972.

Dispositif silencieux d'échappement de remplacement :

Marque : SITO

Référence : 1214

Véhicule concerné : BMW R100-R100/S-R100/CS-R100/7-R90/5-R90/6-

R80-R80/7-R75/5-R75/6-R75/7-R60/5-R60/6-R50/5

Procès-verbal de base : 83.15.10.111/3150

Numéro d'homologation : 1804 EXTENSION III

MOTIF(S) DE L'EXTENSION :

Adjonction de nouveaux types de motocyclettes.

La(les) modification(s) n'intervenant pas sur les caractéristiques principales ne justifie(nt) pas d'essais complémentaires.

MONTLHERY, le 4 Janvier 1989

J.C. JOLYS

Secrétaire Technique

J. GENESTIER Président

N.B. : "Les présents essais ne sauraient en aucune façon engager la responsabilité de l'U.T.A.C. en ce qui concerne les réalisations industrielles ou commerciales qui pourraient en résulter". (Extrait du Réglement Général des essais). Seule est autorisée la reproduction intégrale de ce document.